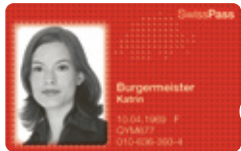


Bon de commande du demi-tarif.



En achetant un demi-tarif, vous souscrivez un contrat illimité avec pour avantage le fait que votre abonnement est renouvelé automatiquement après expiration de la période de validité, sans que vous ayez à vous en soucier.

A signer et renvoyer avec les documents nécessaires. Les bons de commande incomplets ne pourront pas être traités.

1. Demi-tarif (avec renouvellement automatique).

Je commande mon demi-tarif valable dès le



	Prix annuel
<input type="checkbox"/> Demi-tarif	CHF 185.-
<input type="checkbox"/> Demi-tarif Jeune (16 à 25 ans)	CHF 100.-*

* Prix de lancement. En cas de renouvellement à l'échéance, vous continuez à bénéficier de ce prix réduit.

Sous réserve de modifications des prix et des produits. Prix: situation au 1.5.2019. Plus d'informations sur cff.ch/demitarif.

Si vous désirez payer votre demi-tarif par facture, la commande doit parvenir au plus tard dix jours avant le premier jour de validité à votre point de vente.

2. Données personnelles de la voyageuse/du voyageur (impérativement nécessaires).

Veuillez renseigner les données personnelles.

Madame Monsieur Dr Prof.

Prénom*

Nom*

Rue/n°*

Complément Case postale

NPA* Localité*

Pays*

E-mail

Tél./portable

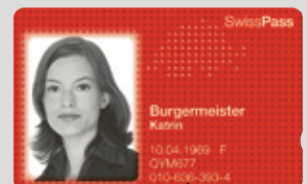
Né(e) le*

Correspondance allemand français italien

Numéro de client

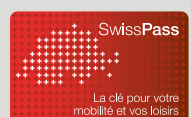
Je possède déjà un SwissPass Je ne possède pas encore de SwissPass

Les champs obligatoires sont indiqués par un *.



Vous trouverez votre numéro de client à l'emplacement indiqué sur la carte.

Merci de remplir et signer la page suivante.



3. Partie contractante (destinataire de la facture).

La personne qui voyage et la partie contractante sont identiques.

Veillez passer au point 4.

La personne qui voyage et la partie contractante ne sont pas identiques.

Si l'abonnement est payé par une autre personne que celle qui voyage, veuillez compléter les données.

Madame Monsieur Dr Prof. Service/représentant légal

Prénom*

Nom*

Service/rep. légal

Rue/n°*

Complément Case postale

NPA* Localité*

Pays*

E-mail

Tél./portable*

Né(e) le* Correspondance allemand français italien

Les champs obligatoires sont indiqués par un *.

Si la personne qui voyage et la partie contractante ne sont pas identiques, veuillez joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité de la partie contractante.

Si un curateur, agissant en tant que représentant légal, signe le contrat au nom de la personne qui voyage, veuillez joindre une copie du document de désignation.

4. Paiement.

Paiement pour la première période d'abonnement.

Je paye avec une carte de crédit.

Visa MasterCard American Express Diners Club International

N° de carte de crédit Date d'expiration

Nom sur la carte de crédit

- La carte de crédit doit être au nom de la partie contractante.
- La carte de crédit est débitée dès réception de la commande.

Je paye sur facture.

- **La commande doit parvenir au plus tard dix jours avant la date de validité.** Autrement la commande sera retournée.
- Nous vous envoyons la facture séparément. Vous devez la régler avant le premier jour de validité de votre abonnement.

Si vous optez pour le paiement par carte Maestro, PostFinance Card, chèques Reka, bons ou espèces, rendez-vous en personne dans l'un des points de vente.

Factures suivantes (pour une autre période d'abonnement).

Veillez m'envoyer la facture par e-mail. Veuillez indiquer l'adresse e-mail de la partie contractante (destinataire de la facture) au point 2 ou 3.

Veillez m'envoyer la facture par la poste.

Pour tout paiement avec le système de recouvrement direct (LSV), Debit Direct ou Online Banking au moyen de factures électroniques, veuillez vous informer sur swisspass.ch/paiement.

Pour le demi-tarif, vous recevrez une facture deux mois avant expiration de votre abonnement. Si vous souhaitez renoncer à votre demi-tarif, vous devez adresser la résiliation au plus tard à la date indiquée sur la facture. Si vous ne le résiliez pas, vous acceptez de continuer à utiliser votre demi-tarif et vous vous engagez à régler la période d'abonnement suivante dans les délais.

5. Photo d'identité de la voyageuse/du voyageur.

Pour votre SwissPass, nous avons besoin d'une photo d'identité originale récente en haute résolution. Votre photo sera sauvegardée électroniquement au maximum dix ans (jusqu'à l'âge de 25 ans pendant cinq ans).

1. Critères requis

- Cliché de face
- Yeux ouverts et non masqués
- Arrière-plan monochrome
- Éclairage homogène (pas d'ombre)
- Photo nette et contrastée
- Format env. 35 × 45 mm
- Pas de photos papier scannées ou imprimées par vous-même

2. Inscription

- Inscrire le prénom et nom en caractères d'imprimerie au dos de la photo

Prénom

Nom

Né(e) le

3. Collez la photo ici

Ni trombone, ni agrafe.

6. Signature de la partie contractante (destinataire de la facture).

En tant que partie contractante, je prends note qu'en signant ce contrat, **j'accepte de régler dans les délais l'ensemble des créances.** Les conditions générales (CG) s'appliquent. Jusqu'à la résiliation conformément aux CG, **le contrat a une validité illimitée.** Le droit suisse s'applique exclusivement, sous réserve d'autres dispositions légales. Le for juridique est Berne, sous réserve d'autres dispositions du code de procédure civile. Le lieu d'exécution et de poursuite pour les personnes domiciliées à l'étranger est Berne.

Localité Date

Prénom

Nom

Signature de la partie contractante



(En cas de représentation légale, le bon de commande peut être signé par le représentant légal [n'engage pas pour le contrat]. Une copie du document de désignation doit être jointe au bon de commande.)

Le contrat peut être résilié à tout moment par écrit en respectant un délai de préavis d'un mois à la fin de chaque année d'abonnement. Vous trouverez d'autres informations sur ce sujet dans les CG.

Les CFF et les entreprises de transport concessionnaires déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude des données fournies. Le traitement des données demeure soumis aux dispositions légales relatives à la protection des données.

Sous réserve de modifications

7. Informations et offres.

Vous recevrez dorénavant des informations sur les offres des CFF et d'autres entreprises de transports publics. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces informations, vous pouvez vous désinscrire en cochant l'option ci-dessous. Mais vous avez également la possibilité de désactiver à tout moment la réception de tous les futurs messages. Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation de vos données dans la déclaration sur la protection des données sur cff.ch/protectiondesdonnees.

Je souhaite ne pas recevoir d'informations ni d'offres des CFF et d'autres entreprises de transports publics.

8. Avez-vous pensé à tout?

- Le bon de commande est-il intégralement rempli et avez-vous saisi toutes les informations?
- Avez-vous pensé à votre photo?
- La partie contractante a-t-elle signé le bon de commande et joint une copie de la pièce d'identité?
- Lors de la première commande (nouveau client): est-ce que la copie de la pièce d'identité du voyageur est également jointe?
- En cas de représentant légal: le document de désignation du représentant légal est-il joint?

Veuillez envoyer le bon de commande à:

CFF SA
Centre de contact CFF
Case postale 176
3900 Brigue

Vous trouverez d'autres informations sur cff.ch/demitarif ou swisspass.ch.

Pour toute question relative au remplissage du bon de commande, veuillez vous adresser directement au Centre de contact CFF: téléphone +41 (0)848 44 66 88 (lu-ve, de 8h00 à 20h00; CHF 0.08/min.).

Conditions générales pour l'acquisition et l'utilisation du demi-tarif.

Remarques préliminaires.

Le transport de personnes munies d'un abonnement demi-tarif (ci-après le demi-tarif) est régi par les tarifs actuels des entreprises de transport suisses (ci-après les ET), notamment le Tarif des abonnements généraux, demi-tarif et Voie 7 des ET (ci-après le Tarif 654), qui peuvent être consultés en ligne (cff.ch/tarif) ou dans les points de vente desservis par du personnel. **Les conditions suivantes sont extraites des tarifs et comprennent les principales dispositions qui règlent les relations** entre le ou la titulaire d'un abonnement demi-tarif (ci-après le voyageur ou la voyageuse) ou la partie contractante et les ET, représentées par les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, 3000 Berne 65 (ci-après les CFF).

Carte «SwissPass».

En achetant un demi-tarif, le voyageur ou la voyageuse reçoit une carte personnelle établie à son nom (ci-après le SwissPass). Les prestations (p. ex. le demi-tarif) sont référencées sur le SwissPass et contrôlées via la puce RFID. Aucune indication relative à la prestation achetée (type et date de validité) n'est imprimée. Les dispositions relatives au SwissPass sont consignées dans le Tarif général des voyageurs (T600). En outre, les conditions générales propres à chaque partenaire SwissPass s'appliquent aux prestations non comprises dans l'assortiment des transports publics.

Pour que le contrôle du SwissPass puisse s'effectuer en bonne et due forme, ce dernier doit toujours être présenté dans son état d'origine (p. ex. sans étui, hors du porte-monnaie). Le SwissPass doit être remis au personnel de contrôle dans tous les cas.

Les cartes restent la propriété des ET, qui peuvent en exiger la restitution dans des cas justifiés.

Le demi-tarif et le rayon de validité du demi-tarif.

Le demi-tarif est personnel et non transmissible. Il donne droit à l'achat de titres de transport à moitié prix en 1^{re} et 2^e classes sur les parcours du rayon de validité du demi-tarif. Le rayon de validité du demi-tarif comprend les parcours sur lesquels il est possible d'acheter des billets à moitié prix. Pour les courtes distances, pour les titres de transport à prix réduit ou pour les offres combinées avec prestations supplémentaires, le rabais peut être inférieur à 50%. Les ET peuvent apporter en tout temps des modifications au rayon de validité; ces modifications sont communiquées sur le site voev.ch/tarifs.

Achat du demi-tarif.

L'achat du demi-tarif s'effectue en renvoyant le bulletin de commande dûment complété et signé.

Le demi-tarif peut aussi s'acheter à un point de vente desservi par du personnel ou sur le site cff.ch. Au point de vente, l'achat est conclu par la signature du contrat par la partie contractante. En ligne, le contrat est réputé conclu par l'acceptation des Conditions générales.

Si le voyageur ou la voyageuse et la partie contractante ne sont pas identiques, le bon de commande ou le contrat doit être signé par la partie contractante.

Obligations de la partie contractante.

En signant le contrat, la partie contractante s'engage à payer dans les délais l'ensemble des créances. Elle doit régler la facture au plus tard 1 jour avant le début de la prochaine période de validité de l'abonnement (1 an), faute de quoi elle sera en demeure.

La partie contractante est tenue de communiquer dans un délai de 15 jours toute modification des données fournies lors de l'achat – soit oralement à un point de vente, soit par écrit au Centre de contact CFF, case postale, 3900 Brigue – ou de procéder aux adaptations sur swisspass.ch. Elle s'engage en outre à fournir dans les délais les documents nécessaires à l'établissement des prestations (p. ex. photo).

Durée de validité du contrat.

Sauf résiliation, le contrat conclu lors du premier achat a une durée de validité illimitée. Les CFF se réservent le droit de résilier le contrat en tout temps dans des cas justifiés.

Modes de paiement.

La partie contractante a le choix entre les modes de paiement ci-après:

- sur facture;
- par système de recouvrement direct (LSV) des banques suisses, ou Debit Direct de la Poste (uniquement pour les factures suivantes);
- par carte de crédit, carte de débit ou paiement en espèces auprès d'un point de vente desservi par du personnel;
- par carte de crédit ou carte de débit sur cff.ch (lors d'un premier achat).

Prix.

Sauf résiliation, le demi-tarif est facturé au prix réduit pour la nouvelle année d'abonnement. Le droit au prix réduit s'éteint si le contrat est résilié et conclu ultérieurement avec une nouvelle période de validité.

Les clients reçoivent le demi-tarif Jeunes dès leur 16^e anniversaire et jusqu'à la veille de leur 25^e anniversaire. Le premier jour de validité de l'année d'abonnement correspondante est déterminant.

Retard de paiement.

La partie contractante est mise en demeure, sans rappel, si elle ne s'acquiesce pas du paiement dans les délais. Si, en raison d'un retard de paiement, elle est mise en demeure moyennant un rappel, des frais de 15 francs lui seront facturés. En cas de mise en recouvrement, un taux d'intérêt annuel effectif allant jusqu'à 5% ainsi que des frais de traitement peuvent être facturés en sus à partir de la date d'échéance. Les CFF feront valoir les montants arriérés en leur propre nom et pour leur compte. Toutefois, ils peuvent aussi céder la créance. **Si la partie contractante est mise en demeure, les CFF peuvent bloquer le demi-tarif après un délai de un mois d'abonnement.**

La partie contractante qui ne s'est pas acquittée de tous les montants dus aux CFF ne peut pas acheter d'autres prestations contre paiement sur facture avant d'avoir réglé l'intégralité des factures.

Durée du contrat et résiliation.

Le contrat entre en vigueur à sa signature ou à la conclusion de l'achat en ligne, et il est réputé conclu pour une durée illimitée.

Le contrat peut être résilié en tout temps pour la fin d'une année d'abonnement, **moyennant un préavis de un mois d'abonnement**. La résiliation doit se faire oralement, par écrit ou via swisspass.ch. Tout crédit sera versé sur le compte bancaire ou postal de la partie contractante. Lors de l'achat d'un AG, le crédit à rembourser peut être déduit directement sur la nouvelle prestation.

Exemple de délai de résiliation:

Année d'abonnement: du 15 août 2018 au 14 août 2019

Dernier jour de résiliation: 14 juillet 2019

Remboursement.

La résiliation du demi-tarif en cours d'année est exclue. Un remboursement au prorata a lieu uniquement dans les cas suivants: décès, incapacité de voyage attestée médicalement ou achat d'un AG.

SwissPass transitoire.

Si le premier jour de validité de la prestation achetée se trouve dans les 14 jours qui suivent la conclusion du contrat, le voyageur ou la voyageuse reçoit un SwissPass transitoire. Le SwissPass transitoire ne permet pas d'utiliser les services proposés par les partenaires.

Perte du SwissPass.

En cas de perte ou de vol, le SwissPass peut être remplacé moyennant une participation aux frais, à moins qu'il n'y ait eu abus.

Transmission des données.

Les CFF traitent les données personnelles et client dans le respect du droit de la protection des données et du droit des télécommunications; en outre, ils renvoient expressément au chapitre 0, chiffre 09 «Protection des données» du Tarif général des voyageurs (T600) des entreprises suisses de transport. De plus amples informations relatives à la protection des données sont disponibles sur cff.ch/protectiondesdonnees. Les CFF sont ensuite autorisés, pour la gestion des opérations par carte et du marketing, le fonctionnement de l'informatique et l'établissement de clés de répartition des recettes, à mandater des tiers en Suisse ou à l'étranger, y compris dans des pays qui présentent un niveau de protection des données inférieur à celui de la Suisse. Dans ces cas, les CFF s'assurent contractuellement avec les tiers du respect d'une protection adaptée correspondant aux règles en vigueur en Suisse.

Le voyageur ou la voyageuse, ou la partie contractante, prend acte que les données de client et de prestation (numéro de client, titre, intitulé, nom, prénom, adresse, date de naissance et données relatives aux prestations telles que l'assortiment, la validité, la classe de voyage, le prix, etc.) seront communiquées aux ET, aux CFF et à tout tiers qui serait chargé de traiter les transactions en rapport avec l'émission de sa carte, y compris l'encaissement et le marketing, ou d'établir des clés de répartition.

Pour des activités de marketing ciblées et adaptées aux besoins, et compte tenu de la loi sur la protection des données et d'autres dispositions sur le traitement des données des clients, les ET et les communautés tarifaires ont la possibilité d'accéder à ces données dans un but précis via les CFF.

Le voyageur ou la voyageuse, ou la partie contractante, accepte que, dans le cas d'une inscription auprès d'un partenaire ou de l'acquisition de services proposés par un partenaire (p. ex. forfait de ski), ses données client et celles figurant sur la carte (identifiants de carte, numéro de client, titre, intitulé, nom, prénom, adresse, date de naissance, informations sur l'abonnement, photo) soient transmises au partenaire SwissPass aux fins d'exécution de la transaction. En cas d'acquisition de services proposés par les partenaires SwissPass, des données (partenaire, descriptif de la prestation, prix) relatives à la prestation sont enregistrées aux CFF. Ceux-ci informent les partenaires SwissPass en cas de perte, vol, abus, falsification ou remplacement de la carte.

Pour que le ou la titulaire d'un abonnement aux transports publics puisse bénéficier de prestations à prix réduit, toute ET ou tout partenaire SwissPass est en droit de consulter immédiatement les données d'abonnement requises.

En utilisation le Single Sign On (SSO), le voyageur ou la voyageuse, ou la partie contractante, prend acte et accepte que, dans le cadre de l'authentification, des données relatives au login et au client (nom, date de naissance, adresse, adresse électronique pour la correspondance, adresse électronique pour le login, numéro de téléphone fixe et mobile) soient échangées entre l'infrastructure centralisée de login de l'Union des transports publics et la plate-forme de partenaires des ET (par ex. swisspass.ch, cff.ch, Mobile CFF, etc.).

Traitement des données personnelles.

Le voyageur ou la voyageuse, ou la partie contractante, accepte que les CFF exploitent les données personnelles des clients (nom, prénom, adresse, date de naissance) par des moyens techniques, afin d'améliorer leurs offres et prestations de service. Toutes les données relatives aux clients et aux prestations sont enregistrées dans des banques de données centrales sur la clientèle et les abonnements, gérées par les CFF sur mandat du Service direct.

En utilisant l'offre d'un partenaire SwissPass ou en se faisant authentifier de façon centralisée à l'aide du SSO, le voyageur ou la voyageuse, ou la partie contractante, prend acte que ces données de client et de prestation personnelles (offre de partenaire, validité, date d'achat, prix) aussi peuvent être exploitées avec des moyens techniques par les CFF, pour développer l'offre des partenaires SwissPass en fonction des besoins. De plus, l'utilisatrice ou l'utilisateur de ces services accepte que les CFF et les ET de Suisse traitent ces données personnelles de client, de prestation et de partenaire.

Tout voyageur ou toute voyageuse, resp. tout partenaire contractuel, qui souhaite retirer aux CFF, aux communautés et/ou aux entreprises de transport du Service direct l'autorisation de traiter les données à caractère personnel le/la concernant peut le faire de manière informelle dans tous les points de vente desservis ou via le Service Center du demi-tarif (demi-tarif@cff.ch, tél. 0848 44 66 88, CHF 0.08/min). Après le retrait de cette autorisation, les données ne seront plus traitées de manière personnalisée. Pour autant que le voyageur ou la voyageuse, resp. le partenaire contractuel bénéficie d'une ou de plusieurs prestations (abonnement demi-tarif, AG, prestations d'un partenaire, etc.), ses données à caractère personnel sont toutefois conservées dans la banque de données afin de pouvoir continuer à fournir ces prestations.

Modification des tarifs et des Conditions générales.

Les prix et les prestations de service peuvent être modifiés en tout temps. Les CFF informent le voyageur ou la voyageuse, ou la partie contractante, des modifications apportées aux tarifs, à l'avance et de manière appropriée. Si les modifications sont défavorables au voyageur ou à la voyageuse, ou à la partie contractante, il ou elle peut résilier le contrat dès ce moment et jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications.

Sans résiliation de sa part, les modifications seront considérées comme acceptées.

Les changements de prix entreront en vigueur lors de la prochaine facturation pour le voyageur ou la voyageuse, ou la partie contractante. De ce fait, en cas de non-acceptation de la hausse de prix, le contrat peut être résilié dans le respect du délai de résiliation ordinaire.

Droit applicable et for.

Les accords en rapport avec les présentes CG sont exclusivement soumis au droit suisse. Le for pour tous les litiges en relation avec le présent accord est Berne, sous réserve d'autres dispositions du code de procédure civile.

État: février 2019

Chemins de fer fédéraux suisses CFF

Division Voyageurs
3000 Berne 65